

## Solliès-Pont – Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénès



### Objectifs :

- ▶ Lutter contre les inondations du Gapeau sur le quartier des Sénès et réduire les conséquences dommageables ;
- ▶ Optimiser le fonctionnement hydraulique et morphologique de la zone d'expansion de crue des Sénès ;
- ▶ Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

⌚ PAPI	⌚ SLGRI	⌚ SAGE
OS 4 – Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation de façon durable	GO 2 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	SO 2 – Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau D.4.4 Limiter l'aléa inondation par débordement de cours d'eau

### Description de l'action :

Le quartier des Sénès à Solliès-Pont comporte une quarantaine d'habitations et près de 200 personnes. Le quartier a été fortement impacté lors de la crue du 19 janvier 1999, dernière crue majeure du Gapeau à Solliès-Pont. Lors de cet épisode, les hauteurs variaient entre 20 et 50 cm en moyenne mais seraient par endroit supérieures à 1m en cas de crue centennale.

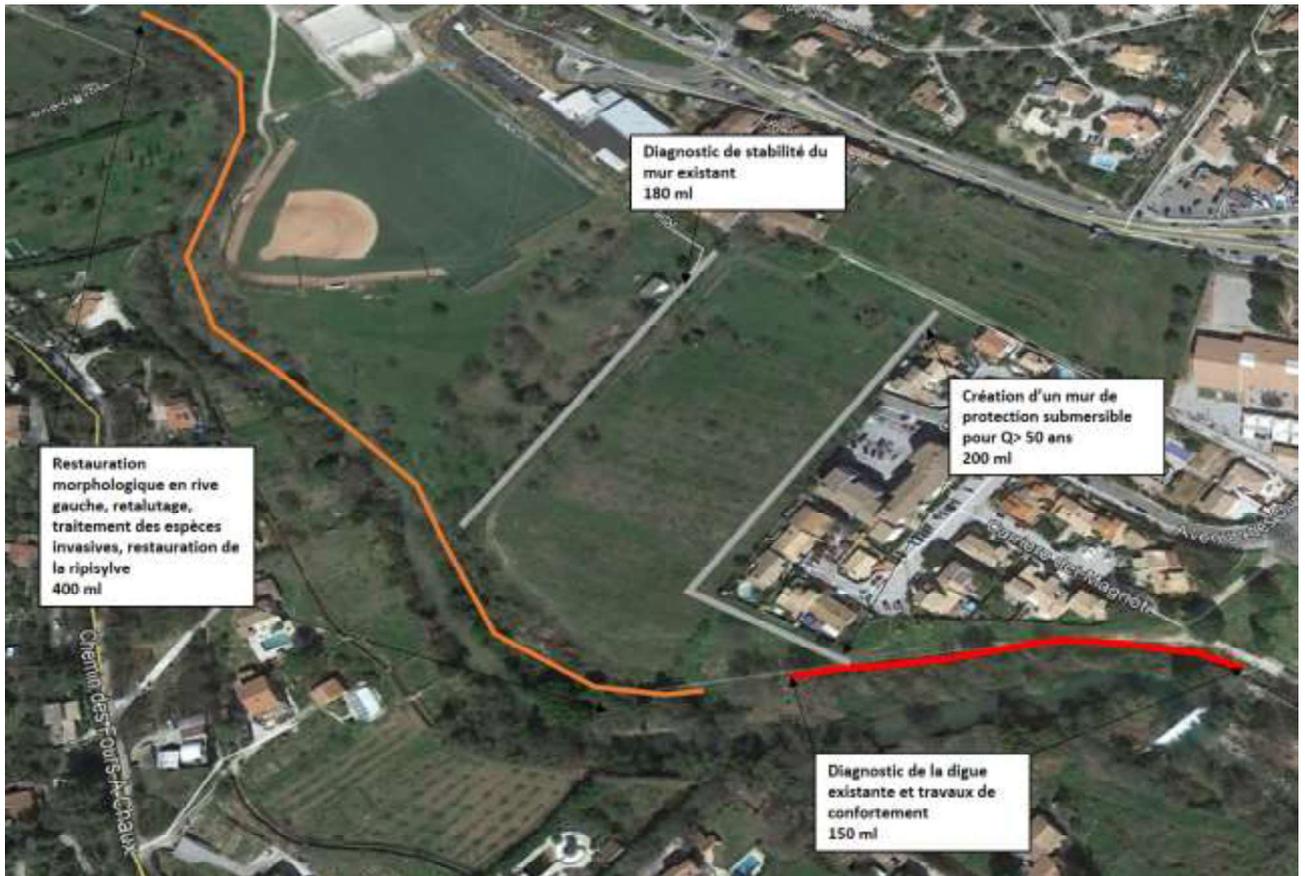
Un remblai d'une hauteur d'environ 2 m est situé au droit du quartier, en rive gauche du Gapeau. Au regard de la topographie et de l'aménagement des lieux, il semblerait que ce remblai ait été créé afin de compenser la rehausse de la ligne d'eau engendrée par le seuil de captage des eaux d'irrigation situé au droit du quartier (seuil des Messieurs). Les modélisations montrent toutefois que ce remblai de protection est inefficace :

- Le remblai est contourné par l'amont dès  $Q > Q_5$ . Les premiers débordements abordent le quartier des Sénès pour  $Q_{10}$  avec des hauteurs d'eau comprises entre 5 et 15 cm.
- Son arasement n'entraîne aucune modification du fonctionnement hydraulique de la zone. Il n'a pas de rôle protecteur vis-à-vis de potentiels débordements latéraux du Gapeau, le quartier étant déjà légèrement surélevé en ce point.

Plus en amont, un muret de hauteur 2.5m/TN est localisé au nord du quartier des Sénès. Selon les témoignages des riverains, une rupture localisée du muret aurait eu lieu lors de la crue de 1999. Les modélisations hydrauliques de ce muret montrent que celui-ci permet un sur-stockage de 7 000 m<sup>3</sup> dans la ZEC des Sénès pour un stockage total de 35 000 m<sup>3</sup> pour  $Q_{100}$ .

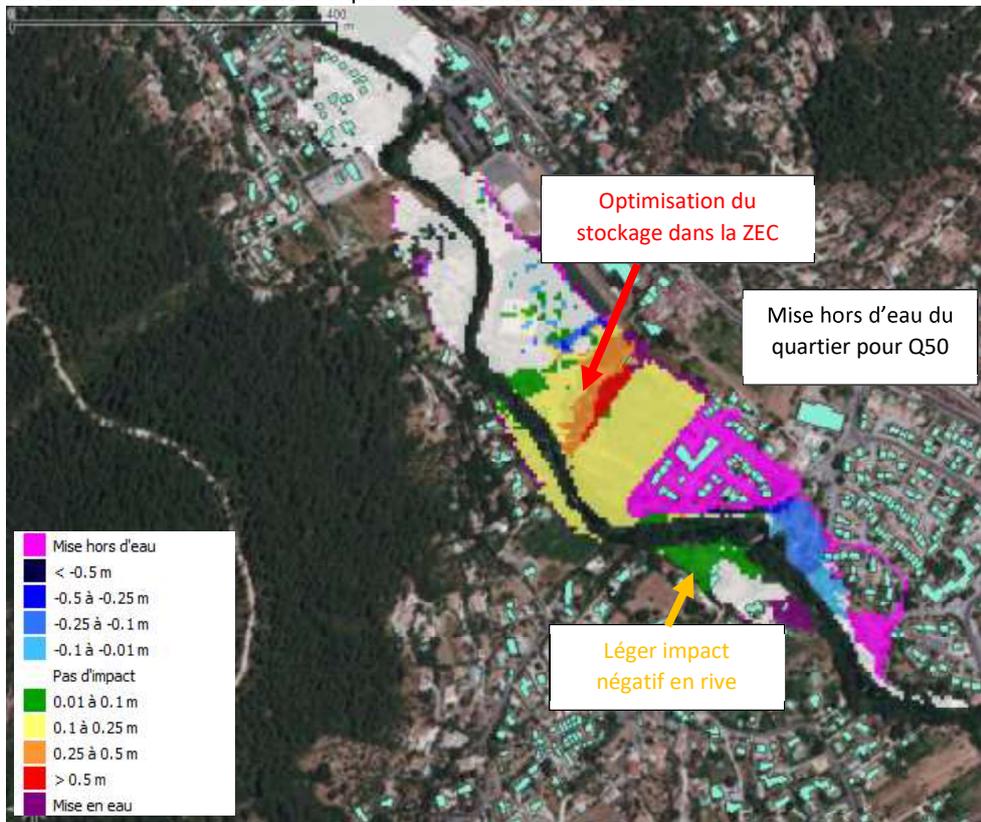
Compte-tenu de ces observations, il sera proposé dans le cadre du PAPI Gapeau :

- De réaliser un diagnostic de stabilité du muret en amont du quartier des Sénès et de l'ouvrage de protection en terre compactée en rive gauche,
- De créer une protection du quartier des Sénès par muret submersible au-delà de  $Q_{50}$  sur 200 ml,
- D'établir un diagnostic de la digue existante et réaliser des travaux de confortement sur 150 ml,
- De restaurer la berge du Gapeau sur la totalité de la longueur de la ZEC (effacement de merlons, renaturation, confortement de berge en génie végétal). Cela permettra de retrouver l'espace de mobilité du cours d'eau. Cette opération sera couplée à un aménagement du sentier de promenade le long du Gapeau avec l'école de paysage de Versailles basée à Marseille.



**Gain hydraulique :**

L'aménagement permet de mettre hors d'eau la totalité du quartier des Sénès pour une Q50 et d'optimiser le fonctionnement de la zone d'expansion de crue des Sénès.



Réduction du risque d'inondation du quartier des Sénéès					
Opération		Unité	Prix unitaire (H.T.)	Quantité	Coût (H.T.)
1) Création d'un muret submersible pour Q5>Q50	Hauteur 2 m/TN, sur 200 ml	ml	2 200 €	200	440 000 €
	Système de récupération des eaux de surverse en rip-rap d'épaisseur 50 cm et de largeur 2 m sur lequel sera apposée de la terre végétale	m <sup>2</sup> vue en plan	20 €	400	8 000 €
2) Confortement de l'ouvrage de protection au droit du quartier	Digue en terre compactée de hauteur supérieure à 1 m. Traitement sur 150 ml	ml	1 800 €	150	270 000 €
3) Restauration morphologique de la berge rive gauche du Gapeau	Retalutage, techniques végétales, gestion de la ripisylve sur 400ml Site difficile d'accès	ml	650 €	400	260 000 €
<b>Montant total des travaux (hors foncier)</b>					<b>978 000 €</b>
<b>Etudes, MOE, etc. (20% du montant des travaux)</b>					<b>195 600 €</b>
0) Diagnostic de stabilité du muret en amont du quartier des Sénéès et de l'ouvrage de protection en rive gauche du quartier		Ft	40000	1	40 000 €
<b>Montant total (travaux, études, MOE, hors foncier)</b>					<b>1 213 600 €</b>
Emprise foncière		m <sup>2</sup> vue en plan	7 €	8000	56 000 €
<b>Montant total (travaux, études, MOE, foncier)</b>					<b>1 269 600 €</b>

**Territoire concerné :**

Commune de Solliès-Pont, secteur des Sénéès

**Modalités de mise en œuvre :**

Maîtrise d'ouvrage : **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU**. La maîtrise foncière sera assurée par la ville de Solliès-Pont.

Modalités de pilotage :

Comité de pilotage spécifique associant la Communauté de communes Vallée du Gapeau, la ville de Solliès-Pont et les services de l'Etat sera mis en place pour le suivi de cette action.

**Durée prévisionnelle :**

**2021-2025**, soit 5 ans. Les premières années concerneront le diagnostic de stabilité du muret et le lancement des études règlementaires.

### Plan de financement – Maîtrise d’ouvrage SMBVG :

	Coût total	Etat FPRNM	Etat BOP 181	AERMC	EPCI	Communes	SMBVG
Montant €HT	1 213 600	458 240		156 000			599 360
% participation		38 %		13 %			49 %

### Plan de financement – Ville de Solliès-Pont (foncier) :

	Coût total	Etat FPRNM	Etat BOP 181	AERMC	EPCI	Communes	SMBVG
Montant €HT	56 000	22 400				33 600	
% participation		40 %				60 %	

### Echéancier prévisionnel :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montant	0	56 000	195 600	509 000	509 000	0	0
Etat FPRNM	0	22 400	78 240	190 000	190 000	0	0
AERMC	0	0	0	78 000	78 000	0	0
Commune	0	33 600	0	0	0	0	0
SMBVG	0	0	117 360	241 000	241 000	0	0

### Indicateurs de suivi/réussite :

- Etudes lancées et réalisées
- Réalisation des travaux